



# INFORMATIONS TRAVAUX

LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE INTERVIENT  
POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE



## TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE

**NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE**  
**Rue Charles-de-Gaulle**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau Express Vélo sur son territoire, la Métropole Rouen Normandie, en collaboration avec la commune de Notre-Dame de Bondeville réalise les travaux de requalification et d'aménagement cyclable de la rue Charles de Gaulle. Ces travaux comprendront également le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que la réfection de l'éclairage public.

L'ensemble des travaux se déroulera à partir du 15 Janvier 2024, pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter [www.metropole-rouen-normandie.fr/chantiers-et-projets-metropolitains-en-cours-et-a-venir](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/chantiers-et-projets-metropolitains-en-cours-et-a-venir).

Pour des raisons de sécurité, les conditions de circulation seront réglementées par arrêté municipal.

Afin de garantir la circulation des véhicules dans les deux sens, nous sommes contraints d'interdire le stationnement des véhicules le long de la rue Charles de Gaulle pendant toute la durée du chantier.

La rue des Fusillés et la rue de la gare feront l'objet de restrictions de circulation particulières selon les phases de travaux.

Toutes les dispositions ont été prises pour que les accès aux propriétés riveraines soient maintenus dans les limites compatibles avec les nécessités et le bon déroulement du chantier. De même, les accès aux commerces et entreprises sur le secteur seront maintenus pendant toute la durée des travaux.

Nous sommes parfaitement conscients de l'impact de ces travaux sur votre vie quotidienne et vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Pendant la durée des travaux, en cas d'urgence, vous pourrez appeler au numéro d'astreinte : 07.63.60.53.55 (COLAS / BOUYGUES ENERGIES & SERVICES).

